



4^e Tournoi National du TTi St Laurent Blangy Vendredi 27, samedi 28 & dimanche 29 octobre 2017



RÈGLEMENT SPORTIF

ARTICL E 1 - Tournoi National (B) de Tennis de Table, N° homologation FFTT :
- Juges-arbitres : François DEMARTHE (JA3), Maxime Bernard (JA2) et Jean-Marc ANDRÉ (JA2)
- Le tournoi se déroule les **vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 octobre 2017** à la salle Jean Zay (☎ : 03.21.59.98.31.), rue du 8 mai 1945, à Saint Laurent Blangy (à côté d'Arras), sur **27 tables**.

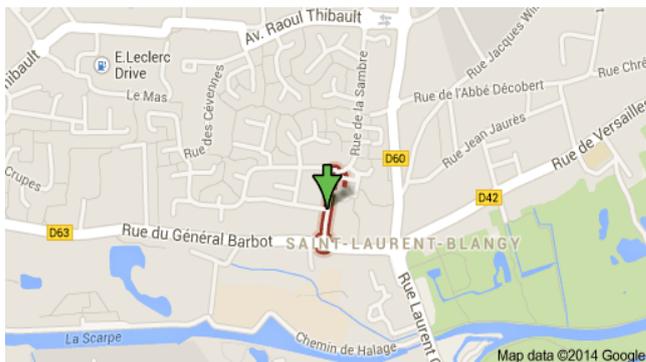
ARTICL E 2 - Présentation de la licence obligatoire (licence traditionnelle FFTT), avec la mention « *certificat médical présenté* ». Si cette mention ne figure pas sur la licence, le joueur doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. Chaque joueur doit être en mesure de prouver sa licenciation par les moyens mis à disposition par la FFTT (par SMS ou application *Smartping*). Si la nouvelle licence 2017-2018 n'est pas présentée, elle doit au moins être validée sur SPID là aussi avec mention du «Certificat médical présenté » (vérification par le JA lors du tournoi).

- Les féminines pourront participer aux tableaux masculins en tenant compte de leurs points classement (site FFTT).

ARTICL E 3 - Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches, et ce, dans tous les tableaux.
- Les tableaux de simple se jouent par poules éliminatoires de 3 joueurs, avec 2 joueurs qualifiés par poule dans un tableau final à élimination directe (sauf pour les séries Coupe Davis et Doubles : à élimination directe). Les tableaux de Coupe Davis et de Double sont limités à **32 équipes**.
- Pour la série **Coupe Davis**, la rencontre entre 2 équipes comportera trois parties, dans l'ordre suivant :

- la 1^{ère} partie oppose les joueurs ayant le plus de points classement
- la 2^e partie oppose les joueurs ayant le moins de points classement
- la 3^e partie, décisive, est le double : elle ne se joue qu'en cas d'égalité à l'issue des simples

Les parties de Coupe Davis se déroulant au meilleur des 5 manches, les résultats seront pris en compte dans les classements individuels



ARTICL E 4 Nombre d'inscriptions possibles par joueur dans les tableaux : chaque joueur ne pourra pas s'inscrire dans plus de **3 tableaux par jour** (toutes séries confondues : simples, Coupe Davis et/ou Doubles). *Un joueur pourra s'inscrire sur place dans un 4^{ème} tableau (non commencé) s'il est éliminé d'un tableau en poule, et ce, dans la limite des places disponibles, en accord avec le J.A.*

ARTICL E 5 - Les engagements, accompagnés des droits d'inscriptions sont à envoyer à : M. Jean-Pierre DELATTRE, 30 rue de Chambord 62 223 St Laurent Blangy (chèque libellé à l'ordre de « *Tennis de Table Immercurien* ») ou au responsable de l'organisation : M. Gérard CATOIRE, 38, rue Estienne Cauchy, 62223 Saint Laurent Blangy.

- Dates de clôture des inscriptions au tournoi :

- Par courrier : mercredi 25 octobre 2017,
- Par téléphone : jeudi 26 octobre 2017 (jusqu'à 13h)

ARTICLE 6

- La tenue sportive (short + maillot) est obligatoire dans l'aire de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans la salle.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.
- Chaque participant a l'obligation de respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition.
- Le joueur gagnant une rencontre sera tenu de ramener la fiche de partie (+ plaquette), le stylo ainsi que la balle de match à la table d'arbitrage.
- Les joueurs perdant seront tenus d'assurer l'arbitrage d'une partie à l'appel du J.A.
- Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au 3^e appel sera déclaré forfait pour la série concernée.
- Le fait de s'engager dans le tournoi du TTi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de contestation, le règlement sportif de la fédération française de tennis de table sera appliqué. Pour tout ce qui a pu y être omis, il sera fait appel au règlement de la FFTT.
- Il ne sera fourni de balles PVC 3+ qu'à partir des 1/2 finales.

ARTICLE 7

DOTATIONS : presque **3500** € en chèques et bons d'achat *Décathlon*.

Les dotations en espèce sont portées à titre indicatif et pourront être revues à la baisse en fonction d'un nombre minimal de participants par tableau.

Les séries jeunes seront dotées de bons d'achat.

Inscriptions auprès de François DEMARTHE :

☎ : 06 09 82 60 41 ✉ : francoisdemarthe@hotmail.fr (mettre en objet « Inscription Tournoi National TTi »)

→ Tirage au sort public : le vendredi 27 octobre 2017 à 19H, à la salle Jean Zay.

Séries et dotations :

					Récompenses			
Jour	Tableau	Désignation	Tarif	Heure	Vainqueur	Finaliste	1/2 finalistes	1/4 finalistes
vendredi 27 oct	A	Vétérans 1	5 €	18 H	50 €	25 €	15 €	-
	B	Vétérans 2	5 €	18 H	50 €	25 €	15 €	-
	C	Vétérans 3-4-5	5 €	18 H	50 €	25 €	15 €	-
	D	Doubles HARDBAT	6 €	18H30	50 € × 2	25 € × 2	15 € × 2	-
	E	HARDBAT	6 €	19H	50 €	25 €	15 €	5 €
samedi 28 octobre	F	500 - 799	6 €	09 H	60 €	30 €	15 €	-
	G	Coupe Davis 3600 points	7 €	10 H	50 € × 2	25 € × 2	15 € × 2	5 € × 2
	H	500 - 1199	6 €	10 H 30	60 €	30 €	15 €	-
	I	1200 - N° 500 français	6 €	11 H 30	120 €	60 €	30 €	10 €
	J	Poussins - Benjamins - Minimes	5 €	12 H 30	B.A. 30 €	B.A. 15 €	B.A. 10 €	-
	K	Cadets - Juniors	5 €	12 H 30	B.A. 30 €	B.A. 15 €	B.A. 10 €	-
	L	Dames	5 €	12 H 30	50 % eng	25% eng	10% eng	-
	M	500 - 1999	6 €	13 H 30	100 €	50 €	25 €	5 €
N	500 - 1599	6 €	14 H 30	60 €	30 €	15 €	-	
dimanche 29 octobre	O	500 - 899	6 €	09 H	60 €	30 €	15 €	-
	P	Coupe Davis 2800 points	7 €	10 H	50 € × 2	25 € × 2	15 € × 2	5 € × 2
	Q	500 - 1299	6 €	10 H 30	60 €	30 €	15 €	-
	R	1300 - non numéroté	6 €	11 H 30	80 €	30 €	15 €	-
	S	Handicap	7 €	12 H 30	100 €	50 €	25 €	10 €
	T	500 - 1699	6 €	13 H 30	60 €	30 €	15 €	-
	U	OPEN	8 €	14 H 30	200 €	100 €	50 €	15 €

